

Image not found or type unknown



Cdi 35h modulation 1582h

Par **marisol59**, le **19/02/2019** à **07:51**

Bonjour. J'ai signé un Cdi il y a 9 ans et demi 35h avec une modulation de 1582 heures. Le souci est que je travaille du lundi au vendredi soit je fais une journée de 7h et 30 minutes soit je travaille une journée de 8h et 30 minutes. En ce moment ce sont 2 semaines où je travaille 42h par semaine. J'en ai parlé au chef de service qui m'a proposé de me faire travailler à 70% ou à 80% mais je ne gagne que 1367 euros et je ne l'ai pas accepté. A-t-il le droit de proposer ça?. En tout cas je ne l'ai pas accepté. Merci de me répondre.

Par **P.M.**, le **19/02/2019** à **09:09**

Bonjour,

Je n'ai pas compris grand chose mais il semble que la modulation du temps de travail ne soit pas pratiquée légalement et je vous propose [ce dossier...](#)